

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du 23 février 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,4,5,6,7,8,3,9,10,11,2,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 22h54

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir du point 7), M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER (jusqu'au point 7), M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au point 32), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Geneuille : M. Patrick OUDOT La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au point 10) Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirole : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au point 30) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au point 10) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du point 4 et jusqu'au point 13) Nancray : M. Vincent FIETIER (jusqu'au point 20) Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

**Etai<sup>ent</sup> présents en visioconférence :** Besançon : Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, M. André TERZO Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Gennes : M. Jean SIMONDON Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Torpes : M. Denis JACQUIN Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

**Etai<sup>ent</sup> absents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Claude MAIRE Pirey : M. Patrick AYACHE Saint-Vit : Mme Anne BIHR Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

**Secrétaire de séance :** M. François BOUSSO

**Procurations de vote :** F.BAEHR à N.BODIN, A.BENEDETTO à H.ALEM, P.BILLEREY à G.SPICHER, N.BOUVET à L.CROIZIER, F.BRAUCHLI à L.GAGLIOLO, C.CAULET à F.PRESSE, A.CHASSAGNE à H.ALEM, A.CHAUVET à A.LAROPPE, J.CHETTOUH à N.BODIN, P.CREMER à K.BERTAGNOLI (à partir du point 8), B.CYPRIANI à N.SOURISSEAU, K.DENIS-LAMIT à G.BAILLY, L.FAGAUT à C.VARET, S.GHARET à E.AEBISCHER, V.HALLER à M.ETEVENARD, P.C.HENRY à C.WERTHE, D.HUGUET à F.BOUSSO, JE.LAFARGE à A.POULIN, M.LAMBERT à L.MULOT, C.MICHEL à S.COUDRY, M.T.MICHEL à C.DEVESA, M.PIGNARD à M.LEMERCIER, Y.POUJET à A.GHEZALI, K.ROCHDI à A.MARTIN, JH.ROUX à S.COUDRY, J.SORLIN à A.GHEZALI, A.TERZO à C.LIME, S.WANLIN à M.ZEHAF, A.BLESSEMAILLE à J.KRIEGER, R.BLAISON à J.KRIEGER, O.LEGAIN à F.BAILLY, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, C.BOTTERON à M.FELT, G.GAVIGNET à C.BARTHELET, F.BERNARD à G.ORY, JF.MENESTRIER à M.JASSEY, M.DONEY à B.VUILLEMIN, E.BOURGEOIS à D.PARIS, J.SIMONDON à V.FIETIER, R.BOROWIK à D.HUOT, C.LINDECKER à V.FIETIER, P.CORNE à B.LOUIS, P.PERNOT à L.GAGLIOLO, C.MAIRE à F.GALLIOU, A.OLSZAK à P.CHANEY, P.AYACHE à G.BAULIEU, JM.BOUSSET à M.LEOTARD, N.DUSSAUCY à JP.MICHAUD, A.BIHR à P.ROUTHIER, L.BARBAROSSA à Y.GUYEN, D.JACQUIN à M.VIPREY, V.MAILLARD à F.TAILLARD, JM.JOUFFROY à Y.MAURICE, JC.CONTINI à F.RACLOT, D.LEGAIN à J.ANDRIANSEN.

Délibération n°2022/006006

Rapport n°30 - SPL AER - Modification de l'actionnariat

## SPL AER – Modification de l'actionnariat

**Rapporteur : M. Benoît VUILLEMIN, Vice-Président**

<b>Inscription budgétaire</b>
<i>Sans incidence budgétaire</i>

**Résumé :**

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la SPL AER sollicite Grand Besançon Métropole, en tant que collectivité actionnaire siégeant à son conseil d'administration, pour autoriser l'évolution de son actionnariat : en effet, la Région BFC envisage la cession d'une action à onze communautés de communes et à Dijon Métropole pour permettre leur entrée au capital.

Cette opération modifie peu la répartition actuelle du capital dans lequel la Région BFC reste largement majoritaire avec 72,5% des parts.

L'Agence Economique Régionale est un outil qui a pour objet d'accompagner le maintien et le développement économique des entreprises sur le territoire de la Région Bourgogne Franche-Comté, et de le rendre attractif pour faciliter de nouvelles implantations. A titre d'exemple, l'AER est positionnée sur le programme « Territoires d'Industrie ».

L'AER est une société publique locale, dont l'actionnariat est exclusivement composé de collectivités (55 au 31/12/2020). Elle travaille uniquement pour le compte de ses collectivités actionnaires. Grand Besançon Métropole détient une action sur les 200 qui composent le capital. La Région Bourgogne Franche Comté est actionnaire majoritaire avec 72,5% des parts.

En application de l'article L1524-1 du CGCT, la SPL AER a sollicité Grand Besançon Métropole pour autoriser son élu représentant à approuver le projet de cession par la Région BFC d'une action à onze communautés de communes intéressées pour entrer au capital de l'AER, ainsi qu'à Dijon Métropole.

Les 11 Communautés de communes identifiées sont : Mirebellois et Fontenois (21), Forêts, Seine et Suzon (21), Tille et Venelle (21), Pays de Sancey-Belleherbe (25), Plaine Jurassienne (39), Bazois Loire Morvan (58), Loire et Allier (58), Pays de Luxeuil (70), Pays Riolois (70), Vanne et Pays d'Othe (89), l'Aillantais (89).

La Région a inscrit à la Commission Permanente du 28 janvier 2022 le principe de la cession d'une action à chacune des collectivités candidates, sous réserve qu'elles aient délibéré de leur côté. Les cessions seront autorisées lors de l'assemblée plénière de la Région de juin 2022.

Ce processus de cession est conforme aux intentions annoncées lors de l'augmentation de capital de l'AER par la Région BFC sur laquelle Grand Besançon Métropole avait délibéré en mai 2018. Les représentants des EPCI entrants seront accueillis au sein de l'Assemblée Spéciale.

La Région BFC conservera une large majorité au capital de la SPL AER et l'opération ne modifiera pas les conditions de gouvernance. Les représentants de l'Assemblée Spéciale au conseil d'administration (tel Grand Besançon Métropole à ce jour) seront désignés en octobre 2022 par la nouvelle Assemblée Spéciale.

***M. Nicolas BODIN (3), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.***

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

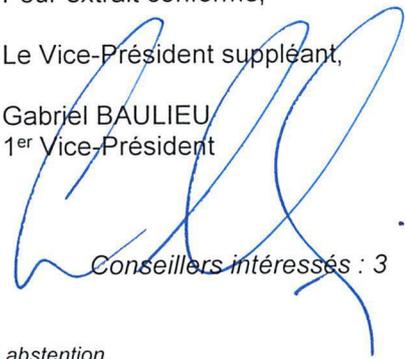
- **se prononce favorablement sur le principe de modification du capital social de la SPL AER par cession d'actions de la Région BFC ;**

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à voter en faveur de ces opérations dans les instances de la SPL AER.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Pour : 111

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 3

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*